

## Le Mot du Maire

L'année 2009 restera marquée par l'engagement municipal de mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) concerté avec six communes. Les communes de Brens, Cadalen, Sénouillac, Rivières, Técou et Florentin se sont regroupées pour former un groupement de commande et avoir une vision globale pour une meilleure cohérence territoriale.

Cette réflexion, sur un territoire dépassant les limites de notre commune, est aujourd'hui indispensable pour réaliser des économies, élaborer et affiner une stratégie d'anticipation de gestion de notre commune dans les années à venir.

Ce document qui aura un impact sur la démographie, la sociologie, le paysage et le financier de notre commune doit permettre de projeter son développement sur les quinze prochaines années. Il doit aussi permettre de se poser les questions et les bonnes questions sur son évolution.

Quel développement pour notre commune ? Quel impact avec Gaillac tout proche, avec la sortie 9 de l'A68 ? Comment trouver un équilibre harmonieux, durable ?

Ces questions toutes les communes se les posent. La mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur le territoire du Pays Vignobles Gaillacois

Bastides et Val Dadou est une chance que nous avons su saisir. Il va nous servir de cadre dans la rédaction de notre projet communal.

Nous devons plus que jamais prendre en compte tous réseaux, assainissement, voirie, eau potable, électrification, sans oublier bien sûr la protection de notre environnement et les équipements nécessaires à notre vie locale.

L'année 2010 devra finaliser le PLU. Nous aurons, en effet, à définir les enjeux de notre territoire, pour rédiger ensemble un Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Nous aurons avec vous des réunions publiques de concertation pour vous tenir informés, et prendre en considération vos préoccupations.

Dans le précédent bulletin, je vous avais indiqué que 2010 prendrait la forme d'un grand chantier lié à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme. Et bien nous voilà à l'aube de ce chantier.

Notre engagement pour améliorer la vie quotidienne des Brensoles et Brensols est et sera toujours notre priorité. Vous pouvez compter sur l'engagement de toute une équipe municipale.

Michel TERRAL, Maire de Brens

## Infos Utiles

Police.....17 ou 05.63.57.00.50  
 Gendarmerie.....17  
 Pompiers .....18  
 Samu.....15  
 Enfance maltraitée .....119  
 Centre anti-poison .....05.61.77.74.47  
 Service des eaux.....05.63.41.74.08  
 EDF .....05.63.57.26.81  
 Hydroélectrique .....05.63.57.57.17  
 gestion de Brens  
 GDF.....0.810.800.801

Agence postale .....05.63.81.54.77  
 place de la mairie  
 Mairie.....05.63.57.05.04  
 Fax : 05.63.57.69.76  
 Email : mairie-de-brens@wanadoo.fr  
 Site : www.ville-brens.fr

Médecins :  
 Mandoul Jérôme.....05.63.57.76.67  
 Soulé Pierre.....05.63.41.05.33  
 Deymié Philippe .....05.63.41.05.33  
 Kinésithérapie  
 Weber Caroline et...06.50.60.49.07  
 Trussart Benjamin....05.63.41.71.09  
 Pharmacie (la Fédarié).05.63.57.15.21  
 Fax : 05.63.57.15.25  
 ADMR Soins.....05.63.57.66.84  
 ADMR Aide à domicile 05.63.42.10.06  
 Permanence : 1er mardi du mois de  
 10h à 12h salle du foyer rural  
 Infirmière :  
 Bonnefoi Yvette .....05.63.57.14.18  
 06.07.19.58.83

## Communiqué du Conseil Municipal

### POINT SUR LES TRAVAUX ET DIFFÉRENTS DOSSIERS

**Immeuble CLAE/CLSH :** Les travaux de construction de l'immeuble pour le CLAE/CLSH ont débuté en septembre 2009. A ce jour le planning est respecté.

**Aménagements sécuritaires :** Les travaux concernant la réalisation des deux mini-giratoires sont terminés. Conjointement le Conseil Général va réaliser des aménagements pour arrêt de bus au bout du pont de Brens.

**Rue du Jardin et rue du Forgeron :** Les travaux d'aménagements de ces deux voies sont réalisés amenant ainsi une satisfaction aux riverains.

**Espace Socio-Culturel :** L'engazonnement, l'arrosage automatique et la pose de volets roulants ont été réalisés.

**Eclairage public programme 2009 :** Les travaux sont réalisés par la SPIE.

**Chemin piétonnier RD4 :** Les entreprises ont été choisies suite à l'appel d'offres,

début des travaux avril 2010.

**Agrandissement cimetière :** A l'arrière, la parcelle boisée a été achetée et nettoyée. Elle aura pour vocation le jardin du souvenir. Les diverses études sont réalisées, le projet est calé et les appels d'offres ont permis de choisir les entreprises. La phase réalisation doit intervenir en mai 2010.

**Assainissement :** Les travaux sur la station d'épuration de Gaillac sont finis, l'inauguration de cet ouvrage important pour les collectivités de Gaillac et Brens a eu lieu le 13 novembre 2009.

### CONTRESCARPE

Il semble nécessaire de rappeler qu'une bonne mesure de sécurité, serait de ne pas stationner devant la boulangerie, même pour 5 minutes. Trop de voitures en tous sens rendent très dangereux le virage vers la route de Cadalen. Soyons raisonnables avant la venue d'un accident.

### COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS :

Tarn&Dadou nous informe des décisions

prises pour améliorer la gestion des collectes sur le territoire. Création d'une commission "déchets ménagers" avec à sa tête un Président, et nomination de trois vice-présidents. Dans une perspective de rationalisation du fonctionnement des différentes unités de collecte des déchets ménagers, le Conseil de Communauté est appelé lors de sa séance du mercredi 3 mars à autoriser le recrutement d'un "Chef de service déchets & environnement". En relation étroite avec les vice-présidents délégués et la commission "déchets ménagers", ce dernier aura notamment pour mission d'apporter une expertise prospective sur l'évolution de la prestation, notamment en termes d'harmonisation des taxes, et sera responsable de l'encadrement des équipes de terrain et de la gestion du budget. Cette mesure de rationalisation doit permettre d'améliorer la prestation tout en diminuant le coût pour nos concitoyens.



## Révision du POS-PLU

### Un nouveau cadre réglementaire :

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) suite à l'entrée en vigueur de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Ainsi le Plan Local d'Urbanisme donne :

- Obligation de concertation par diverses formes (expositions, réunions publiques, articles de presse, bulletin municipal, site internet, etc...).

- Un Projet de Développement Durable (PADD) présentant le projet communal.

- Des orientations d'aménagement décrivant les enjeux et conditions d'aménagement.

L'élaboration du PLU s'organise autour de trois grandes phases, le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et la traduction réglementaire (plan de zonage et règlement).

### Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

C'est l'un des outils de planification mis en place par la loi. Son élaboration a été réalisée par les élus du Pays Vignobles Gaillacois et Val Dadou et il a été adopté le 11 mai 2009. Il a pour but de définir les équilibres entre les espaces urbains, naturels et agricoles et la cohérence des différentes politiques (habitat, déplacements, environnement et équipement commercial).

Le SCOT met l'accent sur le regroupement de l'habitat pour une meilleure utilisation et valorisation des infrastructures (réseaux eau potable, électrique, assainissement et voirie), une préservation des terres

agricoles et de l'habitat diffus (Mitage).

### Comment se déroule la mise en place d'un PLU ?

Le PLU comporte 6 phases :

**Phase 1 :** Le diagnostic territorial. Un diagnostic a été réalisé par la Chambre d'Agriculture suivant un état des lieux, prenant en compte les contraintes des espaces agricoles. Conjointement le bureau d'études a effectué une analyse de l'état actuel du territoire.

**Phase 2 :** Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Il définit les objectifs d'urbanisation de la commune en tenant compte de son développement et de son aménagement. Il doit donner un maximum d'informations pour que chaque citoyen ait un éclairage sur le projet communal.

**Phase 3 :** Elaboration du PLU. C'est le projet propre à la commune. Le PADD est retranscrit réglementairement, il a une valeur juridique

**Phase 4 :** Mise en forme des dossiers et consultation des services, personnes publiques associées, communes

limitrophes,...

**Phase 5 :** Enquête publique.

**Phase 6 :** Approbation

### Où en sommes-nous ?

En novembre 2009, trois rencontres-ateliers ont été organisées. Elles s'adressaient à tous les élus municipaux. Une quinzaine de personnes habitant la commune ont été invitées à participer. Trois thèmes ont été analysés : les hommes et leur territoire ; les hommes et leur environnement ; les hommes et l'économie. Ces ateliers thématiques nous ont permis de réaliser que malgré leurs différences, nos collectivités ont une vision similaire du territoire et se posent des questions identiques sur l'évolution du territoire.

Une réunion d'information sur la phase diagnostic sera organisée dans chaque commune où tous les habitants seront invités à participer et à donner leur avis. Cette réunion a eu lieu en février pour Brens. Trois ateliers intercommunaux sont programmés en mars et avril pour travailler sur les enjeux et le contenu du PADD.



## La gazette de M. Roche

### Le Cahier des Doléances de BRENS

Le Tiers Etat de la Communauté de Brens assemblé en conformité de l'art. 28 du règlement fait par Le Roy pour l'exécution des lettres de convocation aux Etats Généraux du Royaume a maintenant reconnu et délibéré qu'il lui importe de s'adresser au Roy environné des députés de la Nation aux Etats Généraux, pour Lui par forme de respectueuses plaintes et remontrances

1 - De prendre en considération que la communauté de Brens est surchargée par les impositions eu égard aux autres parties du diocèse dont le dol est plus étendu et plus fertile et que cette surcharge provient de ce que cette partie du territoire est en friche qu'il n'y a aucun chemin pour le débouché des denrées et pour la communication des villes de Castres et d'Albi, ce qui porte sur la population même, qu'il faudrait accessoirement qu'il fut fait ! Des

chemins-de-communication avec d'autant plus de raisons que la communauté paie en son propre la taille des biens nobles qui sont en grand nombre dans la communauté.

2 - De décharger les villes et les communautés, de l'entretien des églises et des maisons du presbytère et de supprimer toute espèce de droit casuel ecclésiastique

3 - De donner une extension à la juridiction des officiers municipaux pour les autoriser à juger sommairement et sans frais les contestations non excédant les sommes qui pourraient être arbitrées par la nation assemblée.

4 - De simplifier la perception des impôts et notamment le droit de leudes qui se perçoit dans la présente communauté.

5 - De supprimer l'impôt personnel sur les simples journaliers de la campagne qui n'ont d'autres ressources pour vivre.

6 - D'augmenter la portion congrue du curé et du vicaire de cette paroisse et

d'obliger les décimateurs de leur donner annuellement et proportionnellement à la cote de la dîme une somme fixe pour la nourriture des pauvres.

7 - De créer dans une des villes du Diocèse un Sénéchal qui connaîtra par appel de tous les procès du diocèse afin que les habitants ne soient pas obligés de payer devant les 3 tribunaux des Sénéchaussées de Toulouse, Castres et Carcassonne.

Tel est le Cahier des Doléances de la Communauté de Brens qu'elle a composé de 7 articles. Fait et arrêté, dans l'Assemblée Générale de la Communauté de Brens tenue dans la maison de Ville du dit Brens, le douze mars mil sept cent quatre vingt neuf.

Signé : *Ginestous Pierre Marie - Vaissete d'Astremond - François Lechdegra - Valieres. - Cafranz - Pigot - Cros - Barthe - Galou - Desteris - Pelegry - Pigot Marti - Gaubil (juge)*



## Rappel Réglementation

### BORNAGE ET MITOYENNETE (suite)

#### Peut-on faire un bornage amiable si les propriétaires sont d'accord ?

Le bornage est l'opération qui consiste à fixer définitivement la limite séparative de deux terrains contigus et à la marquer par des repères matériels appelés "bornes".

Il ne peut y avoir bornage qu'entre deux propriétés privées.

Le bornage peut être amiable si toutes les parties sont d'accord pour le réaliser ; il n'est soumis à aucune forme particulière.

Pour le réaliser, les propriétaires s'adressent à un géomètre-expert qui se rend sur les lieux en leur présence, examine les titres de propriété et dresse un procès-verbal signé par tous les intéressés. Ces derniers font poser les bornes en partageant pour moitié les frais engagés, à moins qu'ils ne préfèrent un autre mode de répartition décidé conjointement.

Le procès-verbal de bornage vaut titre définitif, tant pour les contenances des parcelles que pour les limites qu'il leur assigne.

En conséquence, à condition d'avoir été régulièrement effectué, le bornage amiable s'impose au juge et n'autorise plus le recours à un bornage par voie judiciaire.

Pour être opposable aux tiers, le procès-verbal de bornage doit être publié à la conservation des hypothèques (ou au livre foncier dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) après dépôt chez un notaire.

#### Peut-on créer des ouvertures dans le mur d'une maison jouxtant immédiatement le terrain voisin ?

Il n'est pas permis de pratiquer des ouvertures classiques (fenêtres, balcons...) dans un mur construit en limite séparative, par hypothèse, de telles

ouvertures constituent des vues droites au sens du Code Civil, qui impose une distance d'au moins 1,90 mètre entre le mur et la limite du terrain.

Toutefois, le Code Civil donne la possibilité d'aménager des "jours de souffrance", qui doivent respecter les contraintes suivantes :

- ils doivent être constitués d'un châssis fixe (non ouvrant) et de verre translucide et non transparent de façon à ne laisser passer que la lumière pour éclairer le lieu où ils sont pratiqués en interdisant le regard chez autrui, garnis d'un treillis de fer ;

- ils doivent être placés à 2,60 mètres au moins au-dessus du plancher en rez-de-chaussée et à 1,90 mètre au moins au-dessus du plancher en étage.

Leur dimension n'est pas réglementée.

L'aménagement de jours dans un mur situé en limite séparative mais non mitoyen ne nécessite pas l'accord du voisin. Toutefois, il s'agit d'une simple tolérance qui ne donne pas lieu à l'établissement d'une servitude et n'empêche pas le voisin, en cas de besoin et sans intention de nuire, d'édifier une construction susceptible de masquer l'ouverture.

Les juges apprécient au cas par cas, sur des considérations de fait, la qualification des ouvertures alors même qu'elles sont pratiquées sans respecter strictement les contraintes précisées ci-dessus. Il est tenu compte principalement de la possibilité ou non de regarder sans effort particulier, de manière constante et normale, sur le terrain voisin.

Par exemple : il a notamment été jugé que des pavés de verre ne constituent ni des jours ni des vues au sens du Code Civil et ne sont donc soumis à aucune des dispositions s'y appliquant.

## CATHARE

*Noces fastueuses  
De la brique  
Du bois  
Et du ciel*

*Amours renouées avec le passé*

*Croix Blanche  
Epaules solides  
Des colombages  
Amants de la brique  
Née de l'argile  
Des berges voisines*

*Sainte-Cécile  
Vertige  
De ton clocher  
Des tours respecté  
Humilité  
Devant la force  
De ta beauté*

*Saint-Salvi  
Pierre et brique  
Elan irrésistible  
Vers l'azur complice  
Ou l'âme fragile  
Se glisse*

*Pont Vieux  
Impavide  
Assis sur tes piles  
Dédaigneux  
Des caprices  
De ta maîtresse  
Libre et rebelle  
A tes pieds*

Alain Soriano

## Convention CFP / Mairie de Brens

Jeudi 4 mars 2010 à la Mairie de Brens : signature d'une convention entre le CFP et la Commune de Brens, pour l'utilisation par les associations et les écoles du parc du CFP.

L'association du CFP s'engage à mettre gracieusement à disposition son parc pour des manifestations, activités, visites organisées par la Commune de Brens ou par les associations communales et les écoles.

Cette convention aidera à la rénovation

et la préservation du parc avec la constitution d'un arboretum et permettra une contribution à la diffusion de savoirs en matière de biodiversité, de santé et d'hygiène de vie par la création d'un parcours de santé.

Le Président du CFP, Monsieur REDOULES et Monsieur le Maire de Brens M. TERRAL ont donc apposé leurs signatures au bas du document dans une ambiance chaleureuse.





## Conseil Juridique

### LA RUPTURE AMIABLE

En vigueur depuis plus d'un an, la rupture conventionnelle intéresse de plus en plus d'employeurs et de salariés. Le nombre de demandes reçues et homologuées par les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont en constante augmentation. Avant la loi de modernisation sociale du 25 juin 2008, le départ négocié était l'unique mode de rupture amiable du contrat de travail. Depuis sa publication le 26 juin 2008, la rupture conventionnelle du contrat de travail appelée encore "Rupture amiable" permet aux entreprises et salariés de disposer d'un nouveau mode de séparation. Elle obéit à une procédure spécifique, ne s'applique qu'aux contrats à durée indéterminée sauf exception et aménagements particuliers et pas aux ruptures de contrat de travail résultant :

- des accords collectifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- des plans de sauvegarde de l'emploi.

Quatre étapes sont à retenir :

1- **Un ou plusieurs entretiens** entre les parties avec possibilité d'assistance (la loi ne fixe pas un nombre d'entretiens).

2- **La signature d'une convention** datée entre l'employeur et le salarié. A l'issue du ou des entretiens, l'accord se matérialise par la signature d'une convention contenant au minimum le montant de l'indemnité de rupture ainsi que la date prévue de la rupture.

3- **Un délai de rétractation de 15 jours.** Afin de garantir leur consentement et surtout celui du salarié, les parties disposent d'un délai de quinze jours calendaires à compter de la signature pour exercer leur droit de rétractation

sous la forme d'une lettre qui anéantit ainsi la convention.

4- **L'homologation de la convention signée** : La loi prévoit qu'elle peut être sollicitée par la partie diligente après l'expiration du délai de rétractation auprès du directeur départemental du travail du lieu où est établi l'employeur. Cette demande doit être accompagnée de la convention signée afin que soient contrôlées les conditions quant à la forme et à la liberté de consentement des parties. L'Administration n'a aucun contrôle d'opportunité. En l'absence d'homologation, soit par défaut d'envoi à l'administration soit par refus exprès de celle-ci, la convention signée entre les parties n'est pas valable. Ainsi, cette séparation à l'amiable a de fait, beaucoup pour séduire. N'étant pas poussé à la démission, le salarié perçoit les allocations de chômage après un délai de carence proportionnel à l'indemnité perçue. Cette dernière ne pouvant être inférieure à l'indemnité légale de licenciement. De son côté, l'employeur se prémunit d'un éventuel recours en justice. Contrairement aux craintes de départ, l'initiative de la rupture conventionnelle peut aussi revenir au salarié. C'est d'ailleurs de plus en plus le cas. En cause : le gel des salaires et des promotions. Un employé à qui l'on a promis une progression de carrière et de salaire et dont le deal est cassé va pouvoir aller voir ailleurs en douceur !...

**Petits conseils** : préférez vous faire assister durant les entretiens et vérifiez que le calcul des indemnités est correct car l'inspection du travail refusera systématiquement d'homologuer les conventions dont ce montant est erroné, même à quelques Euros près !

## Balade Nature brensole

C'est une balade avec de jolies empreintes qui portent l'histoire des Brensols où l'on sent le parfum de la vigne, du buis et du **silène**. Mais qu'est-ce donc que ce silène ??? Bestiole ? Plante ? Ou bien les deux à la fois ? Et bien figurez-vous qu'il est tout ça et même dans la mythologie grecque, Silène est un demi-dieu. Dans le monde animal, il est insecte et macaque.

En tant qu'insecte, c'est un papillon de la même famille que le vulcain (nymphalidae) reconnaissable en vol à son dessus brun avec une large bande crème. Quand vous vous baladerez, entre juin et août, vous le reconnaîtrez au sol parce qu'il ne marche que sur 4 pattes et qu'il a ses ailes repliées.

En tant que macaque, on l'appelle le singe "à queue de lion" ou ouandérou (macaca silenus). En fait il n'a pas seulement une queue robuste, frangée de longs poils, mais aussi une belle crinière grise. Ces macaques vivent en groupe, et ils en gardent la dénomination de "lion" à double titre, puisqu'il peut y avoir dans un groupe 6 à 7 femelles pour un seul mâle. Bien sûr, vous ne le rencontrerez pas au détour d'un chemin à Brens, mais si vous avez la chance d'aller un jour, dans une des forêts du Sud-Ouest de l'Inde, vous reconnaîtrez cet animal à fourrure noire et belle collerette argentée.

Dans le monde végétal, c'est cette fleur communément appelée clochette blanche, cornillet, tapotte, claquet, pétarde... Ce sont ces plantes que vous trouvez dans les fossés et tout au long des chemins, de juillet à septembre, hautes de 50 cm, avec des feuilles allongées, non pétiolées à la base de la plante. Au bout de la tige cette délicate fleur blanche repose sur un calice vert, teinté de rose, plus enflé chez la fleur femelle. C'est sans doute grâce à ce calice, que Silène est aussi demi-dieu, père adoptif de Dyonisos, dieu du vin personnifiant l'ivresse, toujours représenté avec un ventre enflé semblable aux calices de nos silènes.

Le silène enflé est comestible, on peut en faire des soupes qui auraient un délicat goût de petit pois. Mais attention, n'en buvez pas jusqu'à la lie à moins d'en garder juste la jovialité que l'on éprouve lors d'une petite balade le long des chemins brensols.

Si vous voulez la recette, n'hésitez pas à m'appeler.

M. Vincelot

## Noël à Brens

8 décembre 2009 à 19h salle de l'Espace Socio-Culturel, la municipalité recevait les élus, le personnel, les conjoints et leurs enfants pour fêter Noël ensemble. Après le discours de M. le Maire, le Père Noël qui était présent put offrir plein de cadeaux aux enfants et aux adultes sans enfants. Après l'apéritif, un excellent repas fut servi pour la plus grande joie de tous. Ce fut un grand moment de convivialité inter-génération Brensol. Fin des réjouissances à minuit.





## Radio Francas

Jeudi 3 décembre 2009 à 10h l'émission consacrée à la ville de Brens et ses écoles commençait.

Depuis la salle du Conseil Municipal, où était installée la technique, une longue journée de radio en direct en FM sur 103.7 Mhz, a débuté par la parole aux élus de 10h à 11h. M. le Maire, Michel Terral fit une présentation de la situation sociologique et économique de la ville, suivi du premier adjoint M. Emile Anento pour l'éclairage public puis le responsable du sport et de la culture M. Loulou Fabre, ensuite M. Jacques Delpuech nous expliqua le PLU, Mme Monique Metge nous parla des écoles, ensuite M. Jean-Claude Terrassier fit le point des travaux voirie et assainissement, M. Daniel Mostardi qui présentait l'émission parla de la communication de la mairie, M. Bernard Girme évoqua les problèmes de sécurité et les aménagements en cours et prévus sur la commune, M. José Durel exposa les chemins de randonnées en cours de réalisation pour tous les jeunes de 7 à 80 ans.

De 11h à 12h la parole était donnée au milieu associatif de Brens. La SSI ADMR qui gère les soins infirmiers à domicile fut présentée par Mme Barrubes, Mme Salviac parla du club des Aînés, Mme

Spay nous fit la présentation de son Association Art de Vie qui traite des arts plastiques, M. Hernandez présenta le CAB de Brens (Comité d'Animation Brensol), M. de Chanterac évoqua la mémoire des internées du Camps de Brens, M. Gérard Blocher expliqua le rôle des MFR et du CFP, la sauvegarde du patrimoine brensol a été évoquée par sa Présidente Mme Scarbel, l'ADMR qui développe l'aide à domicile en milieu rural a été présentée par sa présidente Mme Valatx et pour finir l'association de Sauvegarde des Rives et des Vieux Quartiers de Brens a été présentée par Mme De Ginest.

12h a sonné la fin de cette 1<sup>ère</sup> partie qui nous espérons aura intéressé tous les Brensols à l'écoute, la suite de la journée étant animée par les enfants et les enseignants de l'école de Brens.



## Roulé de bœuf à la Sicilienne

**Ingrédients :** 100g de jambon cru, 100g de provolone (fromage italien pouvant être remplacé par du gruyère), 1 bouquet de persil, 100g de chair à saucisse, 100g de bœuf haché, sel, poivre, 1 cuil. à café de marjolaine séchée, 1 tranche de bœuf à griller (500g environ), 1 œuf dur, 1 oignon, 3 cuil. à soupe de saindoux, 1 feuille de laurier, 25 cl de vin rouge, 50 cl de bouillon de viande.

**Préparation : 30 min. Cuisson : 1h**

**Etape 1 :** coupez le jambon et le provolone en tout petits morceaux. Rincez le persil à l'eau froide et essorez-le bien. Réservez quelques feuilles, puis hachez-le finement après avoir retiré les grosses tiges.

**Etape 2 :** mélangez la chair à saucisse avec le jambon, le fromage, le persil et le bœuf haché. Salez, poivrez et ajoutez la marjolaine.

Aplatissez la tranche de bœuf avec le plat d'une lame. Ecalez l'œuf, coupez-le en rondelles.

**Etape 3 :** couvrez la tranche de viande de farce en laissant une marge autour. Déposez les rondelles d'œuf, puis roulez la viande et ficellez-la. Epluchez l'oignon et hachez-le. Préchauffez le four à 180°C (th.6).

**Etape 4 :** mettez le saindoux à chauffer dans un plat à rôtir. Faites-y revenir le roulé de bœuf à feu vif de tous côtés, puis ajoutez l'oignon et laissez-le blondir rapidement. Ajoutez ensuite le laurier, le vin rouge et le bouillon.

**Etape 5 :** Couvrez le plat, mettez au four et faites cuire 1h environ, en rajoutant un peu de bouillon si nécessaire.

Coupez ensuite le rôti en tranches, garnissez avec les feuilles de persil, réservez et servez.

**Buon Appetito - Bon Appétit - Sandrine**

## ADMR et Téléassistance

L'ADMR propose un service de téléassistance mobile, très innovant, appelé **FILIEN**. Dans l'esprit de tous, la télésurveillance c'est d'abord un médaillon ou un bracelet que l'on porte sur soi et qui vous sécurise à l'intérieur ou à l'extérieur de votre maison dans un rayon de 50 à 80 m selon les endroits. FILIEN-ADMR a fait le choix d'optimiser son système de géo localisation qui fonctionne grâce à un mini téléphone équipé d'une touche alerte et incluant un GPS. Dans une zone couverte par le réseau de téléphonie mobile, la localisation de la personne se fait à quelques mètres près. En cas d'alerte, l'opératrice de la plate-forme téléphonique connaît avec précision la localisation de la personne et peut guider la famille ou donner latitude et longitude aux secours.

Il permet à la fois de rassurer une personne autonome et de sécuriser les déplacements d'une personne fragile. De plus, les dépenses liées à son utilisation sont déductibles des impôts à hauteur de 50 %.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires et rejoindre ceux qui, dans notre commune, bénéficient déjà de ce service, venez vous renseigner à la permanence que nous tenons tous les mardis, Salle du Foyer Rural.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que la vente des fleurs et des gâteaux que nous organisons tous les ans aura lieu le **DIMANCHE 25 AVRIL** (le matin) et espérons que vous serez, parmi nous, toujours aussi nombreux.

## Comité d'Animation Brensol

Vendredi 11 décembre en fin d'après-midi M. Bernard Art, Président de la Fofemip (Fédération des fêtes foraines en Midi-Pyrénées), a remis à M. Loulou Fabre Président du CAB (Comité d'Animation Brensol) "**Le trophée de la Fête**".

Ce trophée genre bouclier de Brenus, récompense les comités des Fêtes des villages de plus de 1 500 habitants pour la qualité de leurs animations et la constance dans le temps.

La Mairie représentée par son Maire soutient le CAB sans faillir depuis longtemps.

Les bouchons de Champagne ont sauté pour clore cette sympathique réunion.



## Tarifs 2010 Espace Socio-Culturel de Brens

	Commune Privé	Commune Association	Hors Commune Privé/Association
1 Jour	200 €	gratuit	400 €
Week-end	300 €	gratuit	600 €

Pour les Associations, au-delà de 2 week-ends par an : +100 €

Païement : 30% à la réservation, le solde à la remise des clefs

Caution : 1 500 € à verser à la remise des clefs

## Jours de collecte Modifiés

Ordures ménagères : Lundi 05 avril, annulée, avancée au vendredi 02 avril.

Lundi 24 mai, annulée, avancée au vendredi 21 mai

Lundi 1 novembre, collecte annulée, avancée au vendredi 29 octobre

Tri sélectif : Mercredi 14 juillet, annulée, aucun report

## Repas des Séniors 2010

La Municipalité de Brens a offert le samedi 6 février 2010 un repas avec animation à l'Espace Socio-Culturel aux 180 anciens du village ayant répondu présent.

M. le Maire a ouvert les festivités par un sympathique discours, puis les agapes ont pu commencer. Repas de qualité fort bien servi entrecoupé de joyeuses interventions de membres de l'assistance. Le célèbre Serge commença par des chansons des guinguettes du bord de Marne lui rappelant sûrement de bons souvenirs puis M. Marceau Vialar entonna la "Brensole" en occitan et en français. Mme Madeleine Vaissaires nous montra qu'à un peu plus de 80 ans on peut encore pousser la chansonnette. Suivirent un souffle brésilien animé par de charmantes danseuses et chanteurs, ensuite un orgue de barbarie permit d'entonner des airs rappelant à tous leur jeunesse, un bal clôtura cet agréable moment de convivialité.



### LA BRENSOLE

Salut O Brens salut O mon village  
Toi que j'ai aimé depuis le premier âge  
Toi que j'aimerai jusqu'au dernier jour  
Pour ton clocher ta tour et ta chaussée  
Pour ton soleil ton vin et ta rivière  
Et pour tes fils qui ont la mine si fière  
De tout mon cœur je t'aimerai jusqu'au dernier jour.

J'aime tes prés où la fleur se balance  
J'aime tes ruisseaux tes châteaux et tes sillons  
J'aime ton ciel dans notre douce France  
Brens mon pays tu es un recoin bien doux

Ce n'est pas d'hier que ton histoire date  
Il y a deux mille ans petit fils que ça a commencé

Dans notre tour que de choses se cachent  
Dans notre tour sommeille un long passé

Des Gaillacois j'aime le vin qui pète  
Mais son fumet quelquefois monte à la tête  
De notre vin qui n'est pas une piquette  
Un bon coup entretient la santé

Tant que le Tarn sautera la chaussée  
En écumant comme du vin blanc doux  
Tant que sous le pont passera la rivière  
Toujours je dirai ton refrain amoureux

Salut O Brens salut O mon village  
Toi que j'ai aimé depuis le premier âge  
Toi que j'aimerai jusqu'au dernier jour  
Pour ton clocher ta tour et ton moulin  
Pour ton soleil ta vigne et ta rivière  
Et pour tes fils qui ont la mine si fière  
De tout mon cœur je t'aimerai jusqu'au dernier jour.

Traduction Marceau Vialar

## Les Aînés Ruraux de Brens

Les Aînés Ruraux de BRENS se sont retrouvés le samedi 5 décembre autour d'un repas. Cela a été une journée inoubliable. 128 convives étaient présents pour le traditionnel repas de fin d'année, dit "repas de Noël". Monsieur le Maire et Mme nous ont honorés de leur présence. Le Père Rey, empêché n'a pu être parmi nous ce jour-là.

Dans son allocution de bienvenue, M. le Président a remercié les participants présents, les a invités à avoir une pensée pour ceux qui retenus pour raison de santé n'avaient pu se joindre à nous. Une minute de silence a été demandée en mémoire de nos disparus. Avant de pendre part au repas, préparé par la Maison Roustit, M. le Président, au nom du Club des Aînés, a souhaité une bonne année 2010 à tous les membres et à leurs proches. Cette journée s'est terminée tard dans l'après-midi, agrémentée par Bernard et son accordéon.

Les Aînés ont tenu leur Assemblée Générale le 14 janvier 2010 où 95 adhérents étaient présents au foyer rural. Le Président, M. Boudet a ouvert la séance et a remercié les membres pour leur présence.

Mme Salviac, Secrétaire, a présenté le rapport moral de l'année 2009 et M. Durel le rapport financier. Les deux rapports furent adoptés à l'unanimité. Mme Salviac a présenté les activités pour 2010.

### A VOS AGENDAS

Mini loto et goûter ..... 11/03 et 27/05  
Cinéma avec Tarn&Dadou (Safari).....08/04  
Parcours du cœur .....24/04  
Fugue dans les Pyrénées .....06/05  
Journée de la marche à Penne ..... 18/05  
Fête de la Fédération à Puylaurens .....03/06  
Pique-nique à l'Auberge du Lac Fauch..... 10/06  
Thé dansant .....20/06  
Journée Champêtre à Lacaune ..... 1/07  
Le Roussillon de la montagne à la mer  
24-25-26-27/09

Tous les lundis après-midi Belote et Jeux divers

Tous les mardis après-midi Marche

Directeur de la Publication : Michel TERRAL, Maire  
Directeur de Rédaction : Daniel MOSTARDI  
Composition, impression, façonnage :  
Imprimerie NOVA-PRINT - Route de Pendariès - BRENS  
Dépôt légal : n°449  
Edité à 1000 exemplaires